

Le très honorable Justin Trudeau, C.P., député
Premier ministre
Cabinet du Premier ministre
80, rue Wellington
Ottawa, ON K1A 0A2

Le 16 avril 2019

Objet : Lettre ouverte demandant des modifications au projet de loi C-97 et à la Loi sur la stratégie nationale du logement pour le droit au logement

Monsieur le Premier ministre Trudeau,

Dans le projet de loi C-97 (Loi d'exécution du budget de 2019) déposé le lundi 8 avril 2019, votre gouvernement a fait un grand pas en légiférant sur le droit au logement et en incluant un engagement afin de réaliser progressivement le droit au logement. Il s'agit d'une première dans l'histoire canadienne. Nous avons été heureux de constater que la Loi sur la stratégie nationale de l'habitation tient compte de certaines des recommandations formulées dans notre lettre ouverte d'août 2018, signée par plus de 1 100 personnes et organismes de partout au Canada.

La Loi sur la stratégie nationale en matière de logement s'engage à réaliser progressivement le droit au logement conformément au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, crée un défenseur indépendant du logement appuyé par la Commission canadienne des droits de la personne, établit un Conseil national du logement qui inclut explicitement les personnes ayant vécu l'itinérance et qui ne disposent pas d'un logement adéquat, et s'engage à assurer la participation des collectivités touchées. Nous attendons également avec impatience l'annonce prochaine des stratégies de logement spécifiques aux Autochtones.

Toutefois, tel qu'elle est actuellement rédigée, la Loi sur la stratégie nationale en matière de logement ne contient pas les éléments essentiels d'un cadre de responsabilisation réaliste et axé sur les droits de la personne. Certains éléments additionnels doivent être ajoutés pour que la loi mette en œuvre une approche efficace fondée sur les droits, comme promis lors de l'introduction de la Stratégie nationale sur le logement en novembre 2017, et comme requis pour rendre le Canada conforme aux normes internationales en matière de droits de la personne.

Nous exhortons le gouvernement à apporter quelques modifications simples, afin que la Loi sur la stratégie nationale en matière de logement :

- établisse un rôle de surveillance pour le Conseil du logement afin qu'il ne se contente pas de donner des conseils, mais qu'il puisse suivre les progrès réalisés dans la mise en œuvre progressive du droit au logement;
- charge le défenseur du logement de recevoir et d'examiner les pétitions identifiant les problèmes systémiques de droit au logement, d'évaluer la conformité à la politique de logement et de faire des recommandations précises au ministre auxquelles le ministre devra répondre;
- établisse une procédure permettant au défenseur du logement de renvoyer d'importantes questions systémiques relatives au droit au logement à des audiences publiques devant un comité de trois personnes provenant du Conseil du logement, afin de s'assurer que les groupes touchés aient voix au chapitre et que les recommandations du comité soient examinées par le ministre; et,
- exige des stratégies de logement fondées sur la distinction qui identifient et traitent les obstacles à surmonter, les besoins et les droits des peuples autochtones, ainsi qu'une stratégie de logement autochtone urbaine et rurale, élaborée conjointement avec des organisations autochtones urbaines et rurales, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Nous avons joint à la présente lettre des propositions de modifications de la Loi sur la stratégie nationale de l'habitation avec le libellé précis des changements suggérés. Aucune des modifications nécessaires ne modifie la portée et le principe de la législation et aucune n'exige de dépenses publiques qui ne sont pas déjà prévues par la législation. Ces modifications sont toutefois nécessaires pour clarifier ce qui n'est pas clair à l'heure actuelle et pour aligner les rôles du Conseil du logement et du défenseur du logement sur l'objectif de la législation et l'engagement en faveur d'une approche fondée sur le droit humanitaire international.

La législation mettant en œuvre une stratégie nationale du logement fondée sur les droits offre au gouvernement fédéral une occasion historique de s'attaquer, en priorité, à un problème critique des droits de la personne au pays et, en même temps, d'assurer un leadership international en matière de droits de la personne. C'est la première fois dans l'histoire du Canada qu'une loi reconnaissant le droit au logement est présentée et il est essentiel que cela soit bien fait. Dans la Loi sur la stratégie nationale en matière de logement, votre gouvernement prévoit un engagement politique historique à l'égard du droit au logement, mais cet engagement doit comprendre des mécanismes pour s'assurer que cet engagement politique historique est mis en œuvre de façon significative et que les droits et besoins des Autochtones soient respectés.

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à nos recommandations et nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de notre haute considération.

Alan Broadbent, Avana Capital Corporation
Pedro Barata, Centraide du Grand Toronto
Alyssa Brierley, Centre pour le droit à l'égalité au logement
Michele Biss, Canada sans pauvreté
Shelagh Day, Comité des droits de la personne, Alliance canadienne féministe pour l'action internationale
Kenn Hale, Centre de défense des droits des locataires de l'Ontario
Elizabeth McIsaac, Maytree
Alex Neve, Amnistie internationale Canada
Emily Paradis, experte et porte-parole en matière de logement et d'itinérance
Bruce Porter, Centre de défense des droits sociaux
Tim Richter, Alliance canadienne pour mettre fin à l'itinérance

Au nom des 1 100 signataires de la lettre ouverte du 18 août 2018

CC

L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député, ministre de la Famille, de l'Enfance et du Développement social
L'honorable David Lametti, C.P., député, ministre de la Justice et procureur général du Canada
L'honorable Bill Morneau, C.P., député, ministre des Finances
L'honorable Andrew Scheer, C.P., député, chef de l'opposition officielle
L'honorable Jagmeet Singh, C.P., député, chef du Nouveau Parti démocratique

Pièce jointe